

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de l'association « Sol à tous – Tous au Sol » du 23 avril 2024 à la salle de la Bretèche à Nyon.

Excusés : Jana Ahlgrimm, Floriane Beetschen, Corinne Brochard, Mel Cartier, Yves Cudré, Isabelle Cujean, Frédéric Evard, Catherine Fong Yong, Catherine Froidevaux, Arlette Haldimann, Didier Jotterand, Miklos Krajcso, Evelyne Mérat, Arlette Maye, Tatiana Oberson, Anouck Penel (trésorière), Cyrille Polla, Carmen Sangin, Jean-François Sauter, Flavie Scholtz, Jane Söderblom, Claire-Lise Trost, Barbara Walder.

Présents : Manuela Bezzi (secrétaire), Joëlle Bourgeois, Laurent Bourgeois, Alex Braunwalder, Félicien Fleury, Philippe Léger, Valérie Mausner Léger, Valérie Mérat (présidente), Alain Michaud, Denise Salzmann, Evelyne Vogel.

Ce PV est pris par Manuela, secrétaire.

1. Accueil

Valérie Mérat (VM), présidente, ouvre l'assemblée à 19h35, et souhaite la bienvenue à tous. Evelyne est désignée comme scrutatrice.

2. Adoption du PV de l'Assemblée générale du 4 avril 2023

Le PV de l'AG 2023 est accepté à l'unanimité.

3. Présentation et adoption du rapport du Comité sur l'activité 2023

Lecture du rapport d'activité 2023 par la présidente. Le rapport d'activité est approuvé à la majorité (2 abstentions).

Lecture du rapport annuel 2023 de la présidente par VM.

En 2024, il y aura deux activités principales :

- faire cette campagne de publicité (subvention de la SADEC)
- trouver un moyen de ne plus devoir amener nos déchets à l'Asse.

4. Rapport de la trésorière et des vérificateurs des comptes (période du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024)

Lecture du rapport de la trésorière par la présidente.

5. Adoption des comptes et décharge à l'Organe de contrôle des comptes

Lecture du rapport des vérificateurs des comptes par la présidente.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité et les vérificateurs sont déchargés à l'unanimité.

6. Démissions et candidatures au Comité et à l'Organe de contrôle des comptes, élections

Il n'y a pas de démission et pas de candidature.

Sans nouvelle de leur part, Yves et Didier restent vérificateurs des comptes.

Alain demande s'il est nécessaire de présenter un budget. VM répond que nous ne faisons jamais de budget car nous avons des dépenses très faibles et il n'y a rien à budgéter car nous n'avons aucune rentrée d'argent à prévoir.

7. Demande de subvention à SADEC SA

Le Comité a fait un devis pour faire une campagne de publicité sur tous ces canaux en même temps :

- Cinéma
- Bus TPN
- Le journal « La Côte »
- Mise à jour des flyers et des affiches.

SADEC SA a approuvé notre demande de CHF 10'000 mais elle a fait une remarque : nous devrions également faire de la publicité sur les réseaux sociaux. Le Comité a décidé de réduire la publicité au cinéma (publicité uniquement à Nyon au lieu de Nyon & Aubonne) et d'utiliser l'argent ainsi économisé pour faire de la publicité sur les réseaux sociaux (publicité payante pour booster notre annonce).

Valérie Mausner Léger demande si nous pouvons envoyer le dossier de candidature aux membres.

Remarques des membres concernant les projections au cinéma :

Félicien : nous devons demander s'il y a un prix spécial pour une association à but non lucratif et si le prix dépend du nombre de spectateurs. Nous devons également mettre des flyers de Sol à Tous au cinéma durant la campagne de publicité (VM répond que c'est déjà le cas).

Alain demande si nous allons projeter une image ou une vidéo. VM répond que ce sera une image avec une musique de fond, sans voix off pour une question de prix.

VM mentionne que nous devons réfléchir à la meilleure période pour faire cette campagne de publicité. Si nous la faisons durant l'été, il y aura certainement moins de monde au cinéma.

Alex demande si le message de la publicité concerne la prévention ou si c'est uniquement pour demander de nouveaux membres. Valérie répond que c'est uniquement pour avoir de nouveaux membres. Le message c'est « Venez ramasser avec nous ».

Denise demande si nous avons pensé à faire de la publicité dans une radio locale. Valérie répond que non, mais elle a fait des chroniques sur la TV locale NRTV et cela n'a jamais ramené de membre.

Valérie ML propose de demander si un membre de SAT s'y connaît en publicité/marketing et si cette personne serait d'accord de nous donner son avis. Nous pourrions demander à Jana.

Il s'ensuit une discussion sur la faible fréquentation des membres aux sorties :

Laurent demande pourquoi il y a autant de membres dans l'association et si peu de personnes aux sorties. VM répond que, selon le sondage, ils n'ont pas le temps, que certains ont adhéré pour soutenir l'association mais sans forcément vouloir participer aux sorties.

Denise mentionne qu'avant, il y avait une cotisation, donc même si elle ne venait pas, elle cotisait. VM répond qu'elle ne veut pas revenir sur la thématique de la cotisation mais elle ne veut pas que des gens paient car les personnes qui paient pensent que cela suffit et qu'elles n'ont pas besoin de venir aux sorties.

Alex suggère qu'on pourrait avoir une attente vis-à-vis des membres, par exemple qu'ils doivent participer au moins une fois à Sol à Tous pendant l'année. Est-ce qu'on veut continuer à dire qu'on a une centaine de membres même s'ils sont passifs, ou est-ce qu'on demande une sortie par année ? Oui.

Valérie ML propose que nous offrions des récompenses : proposition refusée également.

VM voudrait faire un message plutôt incitatif que culpabilisateur.

8. Dissolution de Sol à tous – Tous au sol en tant qu'association

Proposition de Yves Cudré

Yves a informé la présidente qu'il aurait voté non à la dissolution. Le but de sa proposition était de provoquer une discussion afin d'essayer d'alléger le travail du Comité.

Félicien nous explique la différence entre une société simple et une association : l'association permet d'avoir des statuts qui décharge les membres de responsabilité entre autres financière. Si c'est société simple d'une centaine de personnes, il faudrait un contrat avec chaque personne. De plus, quand on parle au nom d'une société simple, on parle en son nom, ce qui n'est pas le cas d'une association.

Valérie précise que ce n'est pas le fait qu'on soit une association qui donne du travail.

Alain remarque qu'Yves voulait grandir et créer des associations satellites. VM précise qu'elle ne veut pas être responsable d'autres groupes mais que chacun est libre de créer son propre groupe.

Vote

La dissolution de l'association est refusée à la majorité (une abstention et 10 voix contre).

Valérie ML suggère qu'on pourrait faire une fusion avec Demain la Côte mais ça ne changerait pas la quantité de travail. La seule synergie possible serait au niveau de la communication (*Demain la Côte* pourrait communiquer sur les sorties de SAT dans leur newsletter mensuelle). VM a noté cette possibilité mais ne désire pas entrer en matière pour le moment.

Valérie mentionne qu'on lui a proposé de s'inscrire à *La Vie Là* et cela permettrait de créer des synergies entre les associations. Demain la Côte y est déjà.

Félicien mentionne que ce qu'il aime dans Sol à tous, c'est qu'on est apolitique, ce qui nous permet de faire des sorties avec des entreprises. L'objectif c'est de ramasser les déchets et il n'y a pas d'idéologie, ou elle est moins marquée que dans *Demain la Côte*.

9. Recherche de solutions pour alléger le travail du Comité. Nouveaux membres ? Autres propositions ?

Félicien demande si la charge de travail consiste en une activité récurrente difficile à déléguer : oui.

Alain demande s'il y a des dicastères qu'on pourrait créer : pas pour l'organisation des sorties mais pour des tâches ponctuelles, oui.

VM : la personne qui s'occupe du site internet ne fait pas partie du Comité et ça joue. Elle donne l'exemple d'une activité qu'elle aimerait déléguer : l'organisation d'une fête pour célébrer les 50'000 litres, VM voudrait trouver quelqu'un pour l'organiser et elle ne s'en occuperait pas. VM nous demande si ça serait bien reçu par les membres et la réponse est oui.

Félicien remarque que c'est un travail de déléguer et VM mentionne qu'elle a effectivement de la peine à déléguer car s'il y a un problème ça retombe sur elle.

Evelyne demande s'il y a des sorties qui ont été faites sans Valérie. La réponse est oui.

Alex remarque qu'on pourrait déléguer des activités en payant. Si des choses sont lourdes ou

récurrentes, on pourrait payer quelqu'un, par exemple pour le site internet. VM répond que le site internet va très bien à son avis.

Alain demande de quelles tâches le Comité aimerait être débarrassé. VM répond que parce qu'on est une association, il y a des AG, parce qu'il y a des AG, il y a des propositions, et ces propositions peuvent prendre du temps à être évaluées et réalisées. VM devrait plus se permettre de dire non aux propositions.

Félicien propose que l'on demande aux membres d'amener des nouveaux membres. On peut aussi leur donner des alternatives – « *si vous ne pouvez pas venir, parlez-en autour de vous* – ou faire des challenges – *on veut atteindre xx litres d'ici xxx, aidez-nous à passer le cap des xx litres de déchets* ».

VM va mettre « Famille » à la place de « Enfants au-dessus de 7 ans » dans le descriptif des sorties car cela peut amener plus de monde. Les parents sont de toute façon responsables de leurs enfants indépendamment de l'âge.

Félicien demande si les personnes ne pourraient pas ramasser de leur côté : c'est déjà le cas car un mail a été envoyé récemment pour proposer à tous de remplir l'application NetLéman ou/et d'écrire à VM lorsqu'ils ont ramassé seul (exemple : Genolier, 1 litre + 1 cannette le 12 mars).

Félicien propose de permettre aux gens de se photographier avec leurs déchets et de publier sur les réseaux avec le #Solatous. Cette proposition sera mise en œuvre prochainement.

10. Fin de la séance

La séance est levée à 21h15.